



Durée : 2 jours



Intervenants

Cadre de santé spécialisé en gérontologie, médecin gériatre



Public visé et prérequis

- Cadres, infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de vie ou tout autre professionnel intervenant en EHPAD ou en EHPA

- Pas de prérequis

Objectifs et compétences professionnelles visés

- Concevoir et définir une démarche de « projet de vie individualisé » dans la continuité des spécificités et du projet l'établissement
- Identifier les différents temps (recueil de l'histoire de vie et des envies du résidant, réunion PVI, rédaction, signature du résidant (et/ou de son représentant), avenant au contrat, révision du PVI, calendrier de suivi...)
- Concevoir un outil adapté à l'établissement
- Distinguer les projets d'établissement, de soins, d'accompagnement (vie sociale / animation / restauration) et penser leurs articulations

Programme de la formation

Cadre du projet de vie individualisé de la personne

- Contexte législatif : la place du projet individuel dans le fonctionnement dans une structure sanitaire ou médico-sociale en conformité avec la loi du 2 janvier 2002
 - Le concept de projet personnalisé
 - Le contexte légal et réglementaire de mise en œuvre (recommandation ANESM)
 - L'objectif du projet personnalisé
 - Responsabilité de la structure
- Philosophie et contenu d'un projet de vie
 - Éléments réglementaires
 - Évaluation initiale
 - Recueil des attentes
 - Objectifs
 - Moyens

- Partenariats
- Contribution du patient/résident et/ou de son représentant légal et de son entourage
- Bilans intermédiaires et finaux
- Renouvellement du projet
- Les compléments possibles
- Culture du respect de la personne et de sa dignité
- Définition des finalités du Projet de Vie individualisé

Objectifs du projet de vie individualisé de la personne

- Personne âgée : un usager singulier (son histoire, ses envies, ses relations familiales et amicales, ses pathologies...)
- Proposer un accompagnement favorisant son épanouissement et favoriser

son autonomie en sollicitant et stimulant ses capacités

- Développer une meilleure connaissance du résident : ses besoins et les réponses à lui apporter
- Réflexions sur l'articulation des désirs et attentes du résident, de sa famille et des contraintes de la vie en établissement

Mettre en place le projet de vie personnalisé : repères méthodologiques

- Les étapes clés de la démarche de constitution du projet individuel : contenu/durée/personnels mobilisés/suivi du processus et indicateurs associés
 - Recueil des données : étape fondamentale dans la construction d'un projet de vie
 - Élaboration d'un support type constituant une aide à l'élaboration et à la construction du projet de vie
 - Place du travail de l'équipe pluridisciplinaire et identification d'un référent PVI
 - Développer une organisation de mise en œuvre des PVI : mise en place d'un processus et des outils associés
- Nous utiliserons à cette étape les outils et supports existants au sein de l'établissement.

Veiller aux bonnes pratiques

- Garantir la place du résident et le respect de son individualité dans l'élaboration et la mise en œuvre de son PVI
- Recommandations de l'ANESM et l'HAS

Tarif et dates Inter : Consulter le calendrier des formations Inter

Tarif Intra/groupe (présentiel, distanciel, sur-mesure) : Nous contacter